

GUITTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GUITTET FACADEX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Peintures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PPG AC - France
 Guittet
 Rue Sainte-Claire Deville 10
 92565 Rueil-Malmaison

Téléphone : + 330157610000
 Téléfax : + 330157610268
 Adresse e-mail : psdmfrance.rul-mb@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence : 33 014542 59 59 ORFILA

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R10 Inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE.

Phrase(s) R : R10 Inflammable.
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) no 453/2010.



GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

3.2 Mélanges

Composants	EC No.	No.-CAS	Note	DSD Classification	CLP Classification	Concentration
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	265-199-0	64742-95-6	Nota P, Nota H	N; R51/53 R10 Xi; R37 Xn; R65 R66 R67		>=0.10 - <1.00%
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	265-185-4	64742-82-1	Nota H, Nota P	R10 N; R51/53 Xn; R65 R66, R67		>=0.10 - <1.00%
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	265-199-0	64742-95-6	Nota H, Nota P	R10 N; R51/53 Xn; R65 Xi; R37 R66 R67		>=2.50 - <10.00%
mésitylène	203-604-4	108-67-8		R10 Xi; R37 N; R51, R53	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H335 Aquatic Chronic2; H411	>=0.10 - <1.00%
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	252-104-2	34590-94-8				>=2.50 - <10.00%
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	265-150-3	64742-48-9	Nota H, Nota P	R10 Xn; R65 R66	Carc.1B; H350 Muta.1B; H340 Asp. Tox.1; H304	>=10.00 - <20.00%
1,2,4-triméthylbenzène	202-436-9	95-63-6		R10 Xn; R20 Xi; R36/37/38 N; R51, R53	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Skin Irrit.2; H315 Aquatic Chronic2; H411	>=1.00 - <2.50%
cumène	202-704-5	98-82-8	Nota C	R10 Xn; R65 Xi; R37 N; R51, R53	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 STOT SE3; H335 Aquatic Chronic2; H411	>=0.10 - <1.00%

* Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation

Le producteur déclare que pour les phrases R qui ne sont pas mentionnés au chapitre 3, le montant total des substances dangereuses est inférieure aux limites. La teneur en benzène de ce produit est inférieure à 0,1%. Nota P et H s'applique.

GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

Si plusieurs composés apparaissent avec des identificateurs identiques, cela signifie qu'ils ont des propriétés de danger différentes : ex. Point Eclair.

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux** : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Contact avec les yeux** : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- Inhalation** : Veiller à ce que la personne ait de l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et demander conseil à un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingurgitation consulter immédiatement un médecin! Garder au repos. Ne PAS faire vomir.
- Brûlures** : Si les projections s'enflamment sur les vêtements, rincer abondamment à l'eau. Retirer les vêtements souillés. Ne pas retirer les vêtements brûlés sur la peau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant aux alcools, un produit chimique sec ou de la dioxyde de carbone. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne PAS utiliser un jet d'eau concentré.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Puisque le produit contient des composants organiques combustibles, un incendie va produire une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut entraîner de graves problèmes de santé. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

3/15

GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Porter une protection respiratoire. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant une concentration explosive. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conseils supplémentaires : Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel : cf. paragraphe 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Eviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Equipement de protection individuel : cf. paragraphe 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles. Utiliser des outils anti-étincelles. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des habits anti-statiques et les planchers être de type conducteur. Isoler des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Défense de fumer. L'accumulation de chiffons sales et de particules sèches, particulièrement les filtres des cabines d'application, peut causer une combustion spontanée. Le bon respect des normes, l'enlèvement régulier des déchets et la maintenance régulière des filtres des cabines d'application minimise le risque de combustion spontanée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	4/15	
--	------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) no 453/2010.



GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les indications sur l'étiquette. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver à des températures comprises entre 0°C et 35°C (32 - 95 F) dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver conformément aux réglementations nationales particulières.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné d'agents oxydants et de matériaux à forte teneur en acidité ou alcaline.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, voir la fiche technique.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composés de la liste National et/ou de la liste européenne TLV (98/24/EC) :

Composé	No.-CAS	Valeur [mg/m ³]	Valeur [ppm]	Base
---------	---------	-----------------------------	--------------	------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) no 453/2010.



GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	125		ESIG TWA
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)</i> <i>Peut être adsorbé à travers la peau</i> <i>Indicatif</i> <i>Peut être adsorbé à travers la peau</i>	34590-94-8	308 308	50 50	INRS (FR) VME EU ELV TWA
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	1,200		ESIG TWA
1,2,4-triméthylbenzène <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)</i> <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)</i> <i>Indicatif</i>	95-63-6	100 250 100	20 50 20	INRS (FR) VME INRS (FR) VLE EU ELV TWA
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	400		ESIG TWA
mésitylène <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)</i> <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)</i> <i>Indicatif</i>	108-67-8	100 250 100	20 50 20	INRS (FR) VME INRS (FR) VLE EU ELV TWA
cumène <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)</i> <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)</i> <i>Peut être adsorbé à travers la peau</i> <i>Indicatif</i> <i>Indicatif</i> <i>Peut être adsorbé à travers la peau</i>	98-82-8	100 250 100 250	20 50 20 50	INRS (FR) VME INRS (FR) VLE EU ELV TWA EU ELV VLE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

: Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Ceci peut être réalisé soit par une évacuation efficiente générale de l'air soit, si les conditions sont données, par une aspiration locale. Si, pour des raisons techniques, les valeurs-seuil sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, porter un appareil de protection respiratoire prévu à cet effet, pour un temps court.

GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Gants recommandés : Caoutchouc nitrile
Temps de rupture minimum : 480 mn

Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Des lunettes de protection chimique doivent être portées.
Protection de la peau et du corps : Le personnel doit porter des habits de protection. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

Conseils supplémentaires

Protection environnementale : Se referer à législation nationale chapitre 15 en ce qui concerne la législation sur la protection environnementale.

Protection individuelle

Équipement de protection : Gants



Veillez contacter votre fournisseur d'équipement de protection individuelle pour un conseil approprié.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : visqueux
Couleur : divers
Odeur : légère type hydrocarbure
pH : non applicable

GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

Point d'éclair	:	44.0 °C Note: Calculé
Limite d'explosivité, supérieure	:	6.97 % (V) 400.45 g/m3
Limite d'explosivité, inférieure	:	0.71 % (V) 41.01 g/m3
Densité	:	1.62 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble
Température d'auto-inflammabilité	:	Note: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	4,500 mPa.s à 23 °C
Temps d'écoulement	:	>= 60 s Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431 (EN 535) 6 mm CUP

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 60°C (140 F), la lumière de soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts et des bases.
Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent être formés, comme: Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	8/15	
--	------	--

GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

- Informations sur le produit** : Pas d'informations disponibles pour ce produit.
La préparation a été évaluée suivant la méthode conventionnelle de la directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et a été classée pour risques toxicologiques en conséquence. Voir les articles 3 et 15 pour plus de détails.
- Toxicité aiguë par voie orale** : Peut provoquer des nausées, des crampes abdominales et une irritation des membranes muqueuses.
- Toxicité aiguë par inhalation** : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé. Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Irritation de la peau** : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
- Contact avec les yeux** : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des maux réversibles.
- Information supplémentaire** : Pas d'informations disponibles pour ce produit.

Données de toxicité aiguë pour les composés

cumène(98-82-8)

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50: 382 mg/kg (rat)
-------------------------------	---	-----------------------

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

- Information supplémentaire** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et a été classée pour ses propriétés écotoxicologique. Voir les sections 3 et 15 pour plus de détails. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

GUITTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permis. Une élimination spéciale est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Code d'élimination des déchets : Le Code Dechet Européen de ce produit, lorsque celui-ci est considéré en tant que déchet, est :

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Si ce produit est entièrement traité ou mélangé à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. En cas de mélange à d'autres déchets, un code plus approprié devra être assigné. Pour de plus amples conseils, contactez les autorités locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2 Nom d'expédition ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-
Autres informations	Quantité limitée: Max. par emballage interne : 5.00 L - Max. par emballage externe : 30.00 KG	No EMS: F-E, S-E Quantité limitée: Max. par emballage interne : 5.00 L Max. par emballage externe : 30.00 KG	

14.5 - E3 = Dangereux pour l'environnement

Note

ADR: Si la taille de l'emballage est inférieure à 450L, suivant les arguments du 2.2.3.1.5, ce produit n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR.

IMDG: Si la taille de l'emballage est inférieure ou égale à 30L, suivant les arguments du 2.3.2.5, ce produit n'est pas soumis aux prescriptions du code IMDG concernant l'emballage, l'étiquetage et le marquage mais la documentation complète et le placardage des unités de transport cargo sont encore exigées.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les lieux de l'utilisateur : transporter toujours dans des récipients fermés, en position debout, marqués et fixés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

10/15

GUITTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

Pas d'information disponible.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE COV Produits : Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/c): 430 g/l
Ce produit contient au maximum 430 g/l COV

Législation nationale

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du travail:

Composants	No.-CAS	Table aux	Liste INRS des Maladies Professionnelles
naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy	64742-82-1	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges, dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques, acétonitrile, alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers, diméthylformamide, diméthylsulfoxyde
mesitylene	108-67-8	A	Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non : Benzène, toluène, xylènes et autres homologues du benzène
dipropyleneglycol monomethylether	34590-94-8	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) no 453/2010.

**GUTTET FACADEX**

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	64742-48-9	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
---	------------	----	--

1,2,4-trimethylbenzene	95-63-6	A	Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non : Benzène, toluène, xylènes et autres homologues du benzène
------------------------	---------	---	--

cumene	98-82-8	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
--------	---------	----	--

cumene	98-82-8	A	Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non : Benzène, toluène, xylènes et autres homologues du benzène
--------	---------	---	--

Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour les applications des peintures et vernis par pulvérisation.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne constituent pas la propre évaluation de l'utilisateur, des risques encourus sur le lieu de travail, requis par les exigences de la législation sur la santé et la sécurité au travail. Les dispositions des règlements nationaux du travail, en terme de santé et de sécurité, s'appliquent à l'utilisation de ce produit sur le lieu de travail.

16. AUTRES DONNÉES**16.1 Autres informations**

Ce produit contient un mélange complexe d'hydrocarbures. Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès du producteur.

Texte intégral des phrases R etc

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) no 453/2010.



GUTTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

solvant naphta aromatique léger (pétrole)	R10	Inflammable.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R37	Irritant pour les voies respiratoires.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	R10	Inflammable.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	R10	Inflammable.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R37	Irritant pour les voies respiratoires.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
mésitylène	R10	Inflammable.
	R37	Irritant pour les voies respiratoires.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	R10	Inflammable.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	H350	Peut provoquer le cancer.
	H340	Peut induire des anomalies génétiques.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe I du Règlement (CE) no 453/2010.

**GUITTET FACADEX**

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10

1,2,4-triméthylbenzène	R10	Inflammable.
	R20	Nocif par inhalation.
	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H332	Nocif par inhalation.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	cumène	R10
R37		Irritant pour les voies respiratoires.
R51/53		Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65		Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
H226		Liquide et vapeurs inflammables.
H304		Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335		Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Cette fiche de données de sécurité est basée sur les fiches de données de sécurité obtenues de la part des producteurs / fabricants ou/et des bases de données sur Internet et des réglementations en vigueur sur les substances/ préparations dangereuses.

Conseils relatifs à la formation:

Les personnes qui prennent part à lécoulement des produits dangereux doivent être formés à la manutention, la sécurité et l'hygiène.

Les conducteurs doivent être formés et obtenir un certificat en conformité avec les exigences de la réglementation du transport (ADR).

Version: 4

Date de révision:29.10.2010

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances des législations européennes et nationales effectives à la date de création de ce document. Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraînerait normalement l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur devrait contrôler la date d'émission et si celle-ci est vieille de plus de 12 mois, les données ne devraient être utilisées qu'après vérification de leur validité auprès du bureau de vente du fournisseur le plus proche. Puisque les conditions spécifiques d'utilisation du produit ne sont pas sous contrôle des fournisseurs, le fournisseur n'est pas responsable des conséquences (négatives) des conditions d'utilisations spécifiques, qui sont hors de son contrôle et qui ne seraient pas en adéquation avec les instructions de manipulation, stockage ou autres, contenues dans la fiche de données de sécurité.

Après avoir mélangé tous les composants qui sont mentionnés sur la fiche de sécurité valable, les précautions de sécurité mentionnées sur les fiches de sécurité et les étiquettes de chaque composant devraient être pris en considération lors de l'évaluation des précautions de sécurité du produit mélangé.

GUITTET FACADEX

MSDS FR 01 / FR Version 4

Date d'impression 23-11-2010

Date de révision: 29-10-10